

Province de LIEGE
Arrondissement de WAREMME
COMMUNE DE FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER



CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2008.

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 16 décembre 2008 à 20H.

Etaient présents : Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président
Colette MERCENIER, Jacques ALLARD, Carole
NACHTERGAELE, Echevins
Germain VOSSEN, Jean-Luc LUYTEN, Brigitte ROBERT,
Thierry KNAPEN, Louis STREEL, Marie-Rose
THIRIONET, Jean-François MISSAIRE, Baudouin
LEGROS, Maurice VANDERVELDEN, Conseillers
Danielle JACOB, Secrétaire communal

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20H05.

1. Séance commune avec le CPAS.

Monsieur le Bourgmestre précise que la séance débute par une session commune avec le Conseil du CPAS, comme l'impose la législation. Cette partie portera sur le budget du CPAS pour l'exercice 2009. Il rappelle que cette séance commune ne donne lieu à aucun vote.

Sont présents les membres du CPAS suivants :

Madame LIBERT, Monsieur PATERKA, Madame KNAEPEN, Madame MOREAU,
et le Secrétaire Monsieur COLLARD.

Est excusée : Madame CROUSSE.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur le Président du CPAS pour qu'il expose ce budget, et demande d'excuser Madame Crousse, absente pour maladie.

Monsieur le Président du CPAS présente le budget comme suit :

« Le projet de budget pour 2009 est basé sur une volonté de développement des infrastructures immobilières. Nous envisageons l'achat d'un bâtiment comportant déjà trois appartements.

L'hébergement de personnes en détresse sera l'un de nos fils conducteurs en 2009. La gestion d'un nouveau patrimoine mobilisera une bonne partie de notre énergie tant financière que logistique.

Notre Centre ne bénéficie que de peu de revenus propres et doit faire appel à une participation communale importante, qui représente 51 % de notre budget recettes.

La part communale n'augmente que de 3,57 % par rapport à l'année 2008, qui augmentait de 7,69 %. Il faudra tenir compte de l'emprunt envisagé pour l'achat de l'immeuble, qui n'aura d'incidence que sur les budgets suivants.

Une diminution du nombre de candidats réfugiés nous permet d'alléger ce poste au profit d'une augmentation des aides chauffage par rapport au budget initial de 2008.

Le but de notre Centre reste l'aide à la population qui doit permettre de faire face à une situation économique désastreuse dont l'évolution nous échappe totalement et dont les perspectives ne sont pas encourageantes. »

Monsieur Vossen demande si un fonds de réserve a été prévu au budget.

Monsieur Luyten lui répond par la négative, les investissements prévus pour le logement ne permettent pas de prévoir un tel fonds.

Monsieur Vossen demande si des logements d'urgence sont prévus.

Monsieur Luyten lui répond que c'est le cas, et qu'ils seront gérés par le CPAS.

Monsieur le Bourgmestre clôture cette partie de la séance et remercie les membres du Conseil de l'Action Sociale pour leur participation.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance.

N'ayant reçu aucune demande d'inscription de point complémentaire dans les conditions et délais requis par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter l'ordre du jour de la séance tel que transmis aux Conseillers.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.

3. Communications de Monsieur le Bourgmestre.

Avant d'entamer ce point, Monsieur le Bourgmestre ouvre une parenthèse sur la publication « Interface », pour défendre l'Echevine des Travaux, qui n'a pas dit que le réseau d'égouttage n'est pas entretenu depuis 2001, mais bien qu'il n'a pas été entretenu depuis plus de 30 ans. Par ailleurs, il demande à Monsieur Vandervelden s'il cautionne cette publication.

Monsieur Vandervelden précise que son nom ne figure pas sur cette publication, et que cela signifie qu'il ne la cautionne pas.

Monsieur le Bourgmestre le remercie et passe au point 3. Il informe les Conseillers

- Du début des travaux de réfection de la rue de la Chapelle, dans le cadre du Plan Mercure, à partir du 24 novembre 2008. Toutefois, pendant la période hivernale, les travaux seront limités au placement de l'évacuation des eaux de pluie et du drainage dans une propriété sur laquelle la Commune dispose d'une servitude. Ces travaux ne gêneront donc pas les riverains et la voirie ne sera pas ouverte avant plusieurs semaines. Le délai d'exécution de ces travaux est de 80 jours, mais est bien entendu suspendu en cas d'intempéries. Le Collège a spécialement demandé à l'entreprise de limiter autant que possible les inconvénients pour les riverains pendant l'hiver.
- De l'approbation par le Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique de la Région Wallonne, par arrêté du 21 novembre 2008, du dessaisissement de la Commune au profit d'Intradel en ce qui concerne la collecte des déchets.
- De l'approbation par le Collège Provincial du budget pour l'exercice 2008 et du budget pour l'exercice 2009 de la Fabrique d'église de Voroux.
- De l'approbation par le Collège Provincial du budget pour l'exercice 2009 de la Fabrique d'église de Roloux ;
- De l'approbation par le Collège Provincial de toutes les taxes adoptées par le Conseil communal le 6 novembre 2008.
- De l'approbation par la Région Wallonne du Programme communal 2009-2010 en matière de logement, qui prévoit la réalisation de deux logements d'insertion dans la maison jointe à la Gare de Fexhe.
- De la décision du Gouvernement wallon d'accorder une aide exceptionnelle à la Commune, en fonction de la dotation prévue par le Fonds des Communes en 2008, et pour couvrir une partie de la perte potentielle des dividendes Dexia. Cette aide s'élève à 13.450 €.
- De la décision du Ministre des Affaires Intérieures précité de ne pas autoriser la prise en charge par le budget communal des abonnements de téléphonie mobile pour des Conseillers communaux. En conséquence, les deux Conseillers concernés ont continué de payer eux-mêmes leur abonnement de téléphone mobile, et aucun euro n'a été versé par la Commune pour ces abonnements.
- Par ailleurs, en attendant la décision du Ministre, les membres du Collège communal ont également intégralement payé leur abonnement et leurs communications de téléphone mobile jusqu'à ce jour. Tous les documents prouvant cette affirmation se trouvent au service communal des finances.
- En ce qui concerne la mention portée dans les dernières modifications budgétaires d'une non - valeur de subside, pour un montant de 160.000 €, il s'agit toujours de subsides qui ont été inscrits par erreur par la majorité en place avant 2001, et non de subsides pour des dossiers établis depuis 2001. La faute doit donc en être attribuée aux majorités d'avant 2001. Cette mention fautive est corrigée au fur et à mesure des possibilités financières de la Commune, afin de ne pas mettre le budget en déséquilibre pour une erreur grossière.

S'agissant de communications, ce point n'appelle pas de vote.

4. Budget pour l'exercice 2009 du CPAS.

Ce budget ayant été exposé lors de la séance commune avec le CPAS, Monsieur le Bourgmestre propose de passer au vote s'il n'y a plus de question.

Monsieur Vossen demande si on a intégré dans le budget du CPAS les montants nécessaires pour les dérogations accordées en ce qui concerne la taxe sur les immondices pour les personnes âgées qui utilisent des langes.

Monsieur Luyten lui répond que ce poste reste prévu dans le budget global de l'aide sociale, et qu'il a déjà été utilisé en 2008, selon les demandes qui ont été adressées.

Messieurs Luyten, Missaire et Legros ne participent pas au vote.

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur le budget du CPAS pour l'exercice 2009.

5. Budget pour l'exercice 2009 de la Fabrique d'église de Noville.

Monsieur le Bourgmestre précise que ce budget prévoit des recettes et des dépenses pour 13.284 €. Il se clôture en équilibre grâce à la dotation communale portée à 5.000 €.

En conséquence, il propose d'émettre un avis favorable sur ce budget.

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur le budget pour l'exercice 2009 de la Fabrique d'église de Noville.

6. Budget communal pour l'exercice 2009 : rapport.

Monsieur le Bourgmestre donne lecture du rapport prévu par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

« Les axes principaux de notre politique sont restés les suivants :

- Etre à l'écoute de tous nos concitoyens
- Définir ensemble les priorités et les projets en fonction des moyens disponibles
- Tenir la population informée par une communication, fréquente, complète et objective
- Respecter chacun dans ses spécificités
- Améliorer de façon permanente notre cadre de vie
- Garder le caractère rural de notre commune
- Avoir une politique stricte de gestion de nos finances communales

Le tout dans un esprit de convivialité.

Ces principes ont déjà trouvé leurs applications concrètes dans divers domaines depuis deux ans.

Pour les voiries, les travaux de réfection de la rue d'Awans sont achevés à la satisfaction générale depuis quelques mois, et les travaux de la rue de la Chapelle viennent de débiter. La remise en état d'autres voiries est déjà prévue, et toutes les possibilités de subvention sont envisagées pour permettre l'entretien bien nécessaire de notre réseau de routes.

Nos écoles restent la priorité de notre majorité, non seulement en ce qui concerne les bâtiments, mais aussi par l'accroissement des activités scolaires et parascolaires. L'effort consenti pour l'enseignement du néerlandais a été maintenu, et un projet d'activités pendant les périodes de garderie sera mis en route début 2009 par l'engagement d'une personne supplémentaire chargée d'obtenir une subvention de l'ONE.

Le Collège a introduit une demande de subvention auprès de la Communauté Française, dans le cadre du partenariat public-privé pour la construction d'une nouvelle école fondamentale à Fexhe. La demande de subside a aussi été maintenue dans la filière classique de subvention, et toutes les démarches sont réalisées auprès de la Communauté pour entreprendre ce projet de construction rapidement..

En matière de sport, le projet de construction d'un hall en partenariat avec la Commune de Remicourt a été initié. Le dossier sera géré par la Commune de Remicourt, propriétaire du terrain choisi en commun, et les démarches sont entamées pour permettre de solliciter la subvention.

La situation des Finances du CPAS reste comparable aux normes observées dans les CPAS des Communes semblables. Les efforts entrepris ces dernières années portent leurs fruits et force est de constater une amélioration de la situation. La dotation communale reste importante et tend à se stabiliser. Parmi les actions nouvelles, la réinsertion de plusieurs personnes dans le monde du travail, par le recours à l'article 60, est un succès. L'achat d'un bâtiment par le CPAS est également prévu pour 2009, afin d'augmenter les possibilités de logement pour les personnes en difficulté.

L'offre de logements sociaux sur le territoire communal sera bientôt encore plus variée, la réalisation de deux logements d'insertion à la Gare de Fexhe est prévue La Région Wallonne a en effet approuvé le programme communal du logement pour les années 2009 et 2010, et les travaux, qui pourront débiter dans les prochains mois, seront également subventionnés.

Suite à une formation dispensée en 2008, un service « logement » est créé dès janvier 2009 à l'administration communale, afin de conseiller et d'aider les personnes qui souhaitent obtenir les primes au logement de la Région Wallonne. Ce service sera accessible tous les jours sur rendez-vous.

En ce qui concerne les finances communales, nous devons encore et toujours tenir compte de l'augmentation constante des dépenses et des charges imposées par tous les niveaux de pouvoir sans réelle compensation financière La libéralisation de certains marchés et la crise financière récente ont même entraîné des baisses de recettes conséquentes. Les dividendes venant d'intercommunales ou d'organismes financiers appartiennent au passé. Ces ressources indispensables ne sont pas compensées par de nouvelles dotations, et les moyens disponibles pour de nouveaux projets se réduisent d'autant.

Ces facteurs limitent bien évidemment notre marge de manœuvre et nous imposent, comme déjà dit, d'être prudents dans nos choix et nos décisions futures.

Toutefois, la charge fiscale sur nos concitoyens ne connaîtra pas de hausse en 2009, et conservera le niveau des années précédentes. Dans un souci de préserver le pouvoir d'achat de la population, déjà mis à mal par des événements récents, l'effort du Collège s'est porté sur la créativité et l'innovation plutôt que sur l'augmentation des taxes, moyen qui serait pourtant bien plus aisé, pour financer ses nombreux projets. Mais nous tenons à faire remarquer que cette politique est mise à mal par les nouvelles répartitions du Fonds des Communes, où la distribution de 83 % du Fonds est directement liée aux taux des additionnels à l'impôt sur les personnes physiques et du précompte immobilier. En clair, plus le niveau de taxe est élevé, plus la Commune recevra de moyens de la Région Wallonne.

En matière de sécurité, il reste certain que l'augmentation de la dépense concernant la zone de police ne peut se poursuivre et devra être maîtrisée. La charge du service d'incendie sur les finances communales reste très importante. Toutefois, bien que la réforme des services d'incendie, en cours au niveau fédéral, prenne la même direction que celle de la police, nous estimons que cette réforme aura un impact plus réduit du fait que nous dépendons déjà du corps professionnel de l'IIIg et que nous payons déjà beaucoup plus que certaines communes voisines dépendant d'autres corps.

En matière d'environnement, la nouveauté porte sur le nouveau décret imposant le coût vérité des déchets et l'intégration d'un service minimum inclus dans la taxe de base sur la collecte des déchets. Afin de faciliter ce calcul et pour répondre plus aisément aux impératifs de la Région sur l'application du coût vérité, la Commune a décidé d'adhérer au système proposé par Intradel. Suite à cette adhésion, malgré quelques modifications des habitudes à partir du 1^{er} juillet 2009, nos concitoyens bénéficieront d'un service plus complet : collecte chaque semaine des déchets ménagers, collecte chaque quinzaine des sacs PMC et des papiers-cartons, 4 collectes des encombrants au lieu de 2, information plus fréquente et plus diversifiée, accès aux recyparcs, etc. A partir du mois de juillet, chaque ménage disposera de conteneurs pour l'évacuation de ses déchets ménagers.

Toutes les mesures ont été prises pour que les directives régionales soient respectées et qu'aucune sanction financière ne soit appliquée à la Commune.

Le but de ces nouvelles mesures est d'appliquer le coût-vérité à la problématique des déchets, et que chacun ne paie que ce que coûtent effectivement ses déchets. Les dépôts sauvages devraient par conséquent être de plus en plus limités, ce qui ne peut qu'améliorer notre cadre de vie. Par ailleurs, les sanctions ont été renforcées par un nouveau règlement afin de lutter plus efficacement contre ces incivilités.

En ce qui concerne l'énergie, une première action portant sur la réduction des coûts de l'électricité a été réalisée par l'adhésion au marché conclu par la Province. Une action plus efficace encore a été concrétisée par la consultation des fournisseurs d'électricité par la Commune à titre individuel. Cette action a pour résultat que l'éclairage public sera alimenté pendant l'année 2009 à partir d'électricité 100% verte, à un tarif inférieur à celui obtenu par la Province. Une fois de plus, l'effort du Collège a permis des économies qui profiteront à toute la population et à l'environnement.

Le système de primes pour les équipements permettant de réaliser des économies d'énergie et favorisant les énergies renouvelables est maintenu. Le projet d'installer sur le bâtiment de l'administration communale des panneaux photovoltaïques, afin d'encourager le recours à cette énergie renouvelable et de contribuer à la production de l'électricité consommée dans ce bâtiment, sera concrétisé prochainement.

Le service communal a été étoffé par la présence à l'administration, chaque vendredi, d'une Conseillère en énergie, octroyée par la Région Wallonne pour 4 communes. Cette conseillère se charge de diverses tâches, comme l'audit des bâtiments communaux, mais surtout de donner à nos concitoyens toutes les informations et aides nécessaires pour obtenir les primes « énergie » de la Région Wallonne. Comme les années précédentes, dans la mesure de ses moyens, la Commune poursuivra son engagement dans les principes du développement durable, notamment dans l'aménagement de ses bâtiments.

En matière économique, la création d'activités nouvelles sur le territoire communal est encouragée, notamment par le fait qu'aucune taxe communale ne vient freiner les initiatives économiques. Le soutien de la Commune reste assuré aux créateurs d'emplois, aux projets artisanaux ou commerciaux, voire plus ambitieux, à la condition qu'ils tiennent compte de la qualité de l'environnement et respectent notre spécificité. C'est dans cette optique qu'un avis défavorable sur un projet régional de création d'une zone industrielle à Voroux a été émis par le Collège.

Enfin, toutes les actions visant à restaurer ou à renforcer la convivialité, le contact entre les citoyens et les générations, la vie en commun et le dialogue positif, resteront privilégiées par la gestion communale. »

7. Budget communal pour l'exercice 2009 : adoption.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur l'Echevin des Finances, pour qu'il présente ce point.

Sur base d'un support informatique et de la projection de données chiffrées, Monsieur Allard présente le budget pour l'exercice 2009, notamment les postes suivants :

Budget ordinaire 2009

Le budget se caractérise par des dépenses de 2.676.188,59 € et des recettes représentant un montant de 2.679.832,58 €. Ceci donne pour l'exercice propre un boni de 3.643,99 € et un résultat budgétaire présumé de 355.716,22 € en résultat général.

En dépenses les postes principaux sont :

- Administration générale 810
- Intercommunale d'incendie 127
- Police 197.
- Voirie 535.
- Enseignement 343
- Education populaire 56
- Cultes 29

- Sécurité sociale 284
- Immondices 160
- Eaux usées 29

En recettes

- Impôts et redevances 1.616
- Administration générale 84
- Patrimoine privé 36
- Voirie 81
- Commerce et industrie 50
- Enseignement 95
- Education populaire 24
- Eau 20
- Eaux usées 3

Après une pause, Monsieur le Bourgmestre demande aux Conseillers s'ils ont des questions.

Monsieur Vossen fait remarquer que le résultat budgétaire diminue d'année en année, mais constate aussi qu'il est vrai que des investissements sont réalisés. Le traitement du personnel statutaire augmente, mais quand va-t-on compléter le cadre du personnel ouvrier en se décidant à nommer un agent qui a réussi un examen de recrutement ? Il constate que le traitement du personnel de voirie a augmenté aussi, de la même proportion qu'un salaire d'ouvrier supplémentaire. Il rappelle que la réserve de recrutement va arriver à terme sans que l'agent soit nommé.

Monsieur Vossen explique aussi, pour le public, qu'il ne pose pas certaines questions, parce qu'il y a déjà beaucoup d'informations dans le budget, et qu'il a donc déjà les réponses.

A l'annexe 13, une recette de 3.000 € est inscrite pour le site du basket. Or, ce club a quitté la Commune depuis des années. D'où vient ce subside ?

A cette dernière question, Monsieur Allard répond qu'elle concerne un montant de 2008, et qu'il lui répondra plus tard.

Monsieur Vossen demande ce que signifie l'emprunt prévu pour l'entretien de la rue Gare de Momalle.

Madame Nachtergaele lui répond qu'il s'agit de réparer une partie de la rue par un enduisage, mais que la surface n'est pas importante.

Monsieur Vossen estime que le recours à un emprunt pour financer un montant aussi faible n'est pas une bonne solution. On peut aussi prévoir un article pour l'entretien au service ordinaire.

Madame Nachtergaele lui répond que plusieurs travaux de ce type sont prévus, que le budget des rues concernées est divisé en autant de rues à réparer, et que le montant global de tous ces travaux est plus important que celui prévu pour la rue Gare de Momalle.

La Secrétaire explique la nouvelle technique prévue par la Région Wallonne pour mentionner des travaux au budget, qui veut que chaque article soit divisé en projets.

Monsieur Vossen estime que si on réalise tout, la dette augmentera en 2010 et 2011.

Monsieur Missaire fait remarquer que d'autres emprunts arriveront à terme.

Monsieur Allard confirme que si on réalise tout ce qui est prévu, la dette augmentera les premières années, puis va redescendre à partir de 2012.

Monsieur Vandervelden pose la même question que Monsieur Vossen en ce qui concerne la nomination d'un ouvrier.

Monsieur le Bourgmestre et Monsieur Allard lui répondent que le montant du traitement est effectivement prévu au budget, mais que, même si cela est dommage pour la personne concernée, la Commune devrait payer 30.000 € de plus chaque année pour le même travail, et que l'intéressé ne gagnerait rien de plus. Toutefois, la sécurité de l'emploi est assurée avec ou sans nomination.

Monsieur Vandervelden constate que les dépenses et les recettes ont augmenté en ce qui concerne les immondices.

Monsieur Allard répond que d'autres recettes ont disparu, et que la répartition a été modifiée, par exemple il n'y a aura plus de sacs poubelles. En réalité, l'augmentation n'est pas importante.

Monsieur Vandervelden rappelle sa question concernant un subside de 160.000 €, posée lors de la séance précédente.

Monsieur Allard lui rappelle qu'on lui a répondu en début de séance, que ce subside non perçu remonte à la période avant 2001 et qu'on cherche toujours où ce subside est allé.

Monsieur Vossen demande ce qu'il en est des 6,5 points APE non utilisés.

Monsieur le Bourgmestre et Madame Nachtergaele lui répondent qu'on a l'intention de recruter des personnes qualifiées (maçons, électriciens, etc.), et que ce dossier est en cours.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le budget communal pour l'exercice 2009 tel que présenté.

Par 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil adopte le budget communal, service ordinaire, pour l'exercice 2009.

Budget extraordinaire

Pour ce budget nous retiendrons les dépenses liées aux investissements suivants :

Administration générale 68

Patrimoine privé : 1535

Voiries : 214

Ouvrage d'art : 10

Ecoles : 645
Hall sports : 10
Immondices 12 : achat de conteneurs pour les cimetières
Maintenance des égouts : 45

On retiendra donc des recettes par emprunt, prélèvement et transfert pour un montant de 2.812.223,96 € ce qui nous donne un boni de 109734,09 € au résultat général

Monsieur Vossen demande ce que concernent les 500 € inscrits au service extraordinaire.

Monsieur Allard lui répond que si c'est un investissement, peu importe le prix, il doit être inscrit à l'extraordinaire.

Monsieur le Bourgmestre profite de l'occasion pour signaler que le sapin installé sur le rond-point de la Campagnarde n'a pas coûté 500 € mais 75 €.

Monsieur Vossen regrette qu'on doive suivre toute une procédure pour un marché d'un prix aussi bas que 500 €. Il rappelle qu'un crédit pour l'entretien peut être inscrit au service ordinaire.

Monsieur Knapen rappelle qu'il espère que ce qui est prévu au budget pour les bâtiments scolaires sera réalisé.

Monsieur le Bourgmestre est de son avis, la priorité reste aux écoles, mais il n'est pas possible d'aller plus vite. Toutes les démarches ont été réalisées, et Monsieur Knapen le sait bien, puisqu'il fait partie de la Commission qui s'en occupe. Malgré toutes les qualités de l'Echevine de l'enseignement, qu'il tient à souligner, le subside n'a pas encore été accordé. Or, il faut essayer d'obtenir le maximum de subsides, on ne travaille plus sur fonds propres, on l'a fait assez avant.

Madame Mercenier souligne pour sa part que les personnes qui réalisent Interface devraient, plutôt que de répandre des erreurs dans leur publication, si elles n'ont pas compris de quoi il s'agit, venir se renseigner à l'administration. Ce qui figure dans Interface n'a rien à voir avec les dossiers en cours.

Monsieur Luyten signale qu'il est content que ce petit « journal » présente quelqu'un qui va enfin s'occuper du CPAS....

Madame Mercenier rappelle qu'avant les ouvriers n'avaient même pas une boîte à outils. Comment pouvaient-ils entretenir les bâtiments scolaires dans ces conditions ? De même, où sont passés les châssis qu'on aurait dû commander pour les écoles ? Elle estime qu'il faut remettre les choses à leur place face à de tels propos.

Monsieur Missaire rappelle que l'espérance de vie des bâtiments existants était de 30 ans. Maintenant, il faut les remplacer, même si on n'a pas de subside.

Monsieur Vandervelden demande quel retour la Commune espère de l'achat de la sucrerie.

Monsieur Allard lui indique que la vente des terrains et les subsides promis sont un « retour » important.

Monsieur le Bourgmestre estime que le retour sera énorme pour la Commune, mais il ne peut pas encore être très précis maintenant. La démolition est de toute façon nécessaire, mais, selon l'estimation réalisée, on peut espérer un retour, via les subsides, de 100% pour la démolition et de 50% pour l'achat, ensuite pour les 2 hectares de terrain à bâtir à vendre. Le prix d'achat a été estimé par le Ministère des Finances.

Monsieur Vandervelden constate que, pour les travaux prévus pour les routes, les prix indiqués sont très différents, par exemple entre la rue de Lexhy et la rue Gare de Momalle.

Madame Nachtergaele lui répond que cette différence vient de l'étendue des travaux : pour la rue de Lexhy, il y a 2 km, pour la rue Gare de Momalle, ce sont 200 m, et seulement en enduisage.

Monsieur le Bourgmestre ajoute que l'achat de la sucrerie est un cadeau aux habitants de Fexhe.

Monsieur Vossen signale que les projets en partenariat public-privé existent aussi pour les habitations sociales : une parcelle sur trois, par exemple, est vendue pour du logement social, ce qui permet d'assurer la mixité sociale.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que cette solution n'est pas du tout exclue.

Monsieur Allard ajoute que le Collège est ouvert à tout, mais qu'on n'en est pas encore là.

Monsieur le Bourgmestre précise que le logement social est prévu et qu'il est dans l'air du temps. On peut concevoir des choses prometteuses sur le site.

Monsieur Legros demande pourquoi la réfection de la rue de Noville n'est pas prévue au budget.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que, puisqu'il y habite, « Interface » ferait au moins 8 pages si cette réfection était prévue.

Monsieur Allard et Madame Nachtergaele ajoutent que c'est exprès que la rue de Noville n'est pas reprise, puisque c'est la rue du Bourgmestre. Mais la réfection de beaucoup de rues doit être envisagée.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le budget communal pour l'exercice 2009 tel que présenté.

Par 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil adopte le budget communal, service extraordinaire, pour l'exercice 2009.

8. Intercommunales – Assemblées générales.

Monsieur le Bourgmestre précise que la plupart des assemblées générales des intercommunales auxquelles la Commune est affiliée ont déjà eu lieu.

Le Conseil ne doit donc plus se prononcer que pour les assemblées générales suivantes :

1. TECTEO

Assemblée générale le 29 décembre 2008 à 11 H 30

Ordre du jour :

1. Election statutaire (remplacement définitif d'un Administrateur représentant la Province de Liège)
2. Comptes consolidés au 31 décembre 2007
 - Apport du rapport de gestion ;
 - Rapport du Commissaire-réviseur ;
3. Plan stratégique 2008-2010 ; évaluation annuelle
4. Prise de participation au sein de la SA A.C.M. et de Be TV
5. Décision de créer « NeWIN », filiale de TECTEO.

Monsieur le Bourgmestre propose d'émettre un vote favorable sur cet ordre du jour.

A l'unanimité, le Conseil émet un vote favorable sur l'ordre du jour de l'assemblée générale de TECTEO.

2. CILE

Assemblée générale le 18 décembre 2008 à 17 H

Ordre du jour :

1. Plan stratégique 2008-2010 – 1^{ère} évaluation
2. Lecture du procès-verbal – Approbation

Monsieur le Bourgmestre propose d'émettre un vote favorable sur cet ordre du jour.

A l'unanimité, le Conseil émet un vote favorable sur l'ordre du jour de l'assemblée générale de la CILE.

3. SPI+

Assemblée générale du 17 décembre 2008 à 11 H

Ordre du jour :

1. Plan stratégique 2008-2010 – Etat d'avancement
2. Démissions et nominations d'Administrateurs.

Assemblée générale extraordinaire le 17 décembre 2008 à 11 H 30'

Ordre du jour :

1. Transformation de la SPI+ en intercommunale pure
 - Création d'un secteur « Communes »
 - Suppression du secteur « Logistique »
 - Modification du secteur « Développement Immobilier »

- Retrait des Associés privés au 1^{er} janvier 2009
- 2. Confirmation de la présence des Administrateurs socio-économiques au Conseil d'Administration
- 3. Modifications statutaires

Monsieur le Bourgmestre propose d'émettre un vote favorable sur cet ordre du jour.

A l'unanimité, le Conseil émet un vote favorable sur l'ordre du jour de l'assemblée générale de la SPI+.

9. Agence Locale pour l'Emploi – Désignation de délégués.

Monsieur le Bourgmestre précise que les deux délégués de l'opposition doivent être désignés pour participer aux assemblées générales de l'Agence Locale pour l'Emploi, d'une part suite à la démission de Monsieur Larondelle, d'autre part parce que le second délégué a quitté le groupe sur la liste duquel il a été élu.

Monsieur le Bourgmestre fait distribuer les bulletins de vote aux Conseillers et procède au déroulement du vote à bulletins secrets.

Madame Nachtergaele et Monsieur Streel assurent le dépouillement des bulletins. 13 bulletins sont trouvés dans l'urne.

Vote :

Monsieur Vossen	3 voix pour, 1 voix contre, 9 abstentions
Madame Robert	3 voix contre, 10 abstentions
Monsieur Missaire	4 voix pour, 1 voix contre, 8 abstentions
Monsieur Vandervelden	1 voix pour, 3 voix contre, 9 abstentions

MM. Vossen et Missaire sont désignés pour représenter le Conseil communal aux assemblées générales de l'Agence Locale pour l'Emploi.

10. Remembrement – Clôture d'enquête publique.

Monsieur le Bourgmestre explique que le Conseil doit émettre un avis sur les travaux projetés par le Remembrement. Dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 novembre au 3 décembre 2008, aucune remarque n'a été émise.

Les travaux envisagés concernent la création ou l'amélioration de chemins et la création d'écoulements d'eau le long de chemins, ainsi que d'un bassin d'orage pour reprendre les eaux venant du village de Voroux, et la remise en culture d'un ancien chemin.

Ces travaux visant à améliorer la situation existante, Monsieur le Bourgmestre propose d'émettre un avis favorable. Tous les détails ont été communiqués aux Conseillers et le dossier peut toujours être consulté à l'administration communale.

Ces travaux ne devraient pas débiter avant plusieurs mois, et le Collège informera les habitants concernés lorsque la date de commencement sera connue.

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur les travaux de voirie et l'évacuation des eaux faisant l'objet de la demande de permis d'urbanisme introduite par la Direction de l'Aménagement Foncier Rural.

11. Modifications budgétaires pour l'exercice 2008 de la Fabrique d'église de Noville.

Monsieur le Bourgmestre demande si les Conseillers ont une objection concernant l'ajout des modifications budgétaires pour l'exercice 2008 de la Fabrique d'église de Fexhe au présent point, les documents leur ayant été transmis en temps utile. Un avis sur ces modifications permettrait de terminer ces dossiers avant la fin de l'année.

Les Conseillers marquent leur accord sur l'ajout des modifications de la Fabrique d'église de Fexhe.

En ce qui concerne la Fabrique d'église de Noville, Monsieur le Bourgmestre précise que les modifications ont pour objet d'ajouter en recettes un montant de 92,05 € provenant des sommes récoltées dans les troncs et des dépenses pour 92,05 € également justifiées par l'augmentation des frais dus à la SABAM et un ajustement de l'assurance incendie.

L'équilibre étant préservé sans modification de la dotation communale, Monsieur le Bourgmestre propose d'émettre un avis favorable sur ces modifications budgétaires.

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur les modifications budgétaires de la Fabrique d'église de Noville.

En ce qui concerne la Fabrique d'église de Fexhe, il s'agit de l'adaptation de crédits relatifs notamment aux travaux en cours et non réalisés, autant en recettes qu'en dépenses. Un fonds de réserve est créé au service extraordinaire, et le budget s'équilibre à 298.128 € au lieu de 442.389 €. Des ajustements sont également réalisés en recettes et dépenses ordinaires pour tenir compte des frais réellement exposés.

L'équilibre étant préservé sans modification de la dotation communale, Monsieur le Bourgmestre propose d'émettre un avis favorable sur ces modifications budgétaires.

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur les modifications budgétaires de la Fabrique d'église de Fexhe.

12. Modifications budgétaires pour l'exercice 2008 de la Fabrique d'église de Roloux.

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il s'agit de diminuer les recettes et les dépenses du même montant de 2.799 €. Suite à l'incendie survenu au presbytère, les recettes de loyer ont diminué. Les dépenses ont été adaptées pour un montant équivalent, par des travaux reportés notamment, afin de compenser ce déficit.

La dotation communale ne devant pas être modifiée, Monsieur le Bourgmestre propose d'émettre un avis favorable sur ces modifications budgétaires.

Monsieur Missaire s'étonne que, malgré l'incendie, des loyers sont encore inscrits en recettes. Il fait également remarquer que la modification budgétaire n'est pas claire, et qu'elle n'est pas présentée comme elle le devrait. Il constate une différence dans le résultat qui n'est pas expliquée.

Monsieur le Bourgmestre lui explique qu'on a profité des circonstances pour remettre tout à neuf dans le bâtiment du presbytère, parce que celui-ci le méritait. La rénovation n'est pas terminée. Une réunion a eu lieu avec la Commune, qui est propriétaire du bâtiment à 50%. On en saura plus la prochaine fois.

Monsieur Missaire répond que sa question est toujours là : comment peut-on avoir des loyers si les travaux ne sont pas terminés. A son sens, il y a une erreur dans la modification.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il n'a pas d'autre explication.

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur les modifications budgétaires de la Fabrique d'église de Roloux.

Monsieur le Bourgmestre donne la parole à Monsieur Allard, qui vient de se souvenir de l'origine des 3.000 € inscrits au budget pour le site du basket, qui ont fait l'objet de la question de Monsieur Vossen : cette somme vient du subside versé par la Province pour l'inauguration de l'espace multisport.

13. Acquisition de matériel informatique – Adoption du cahier des charges.

Monsieur le Bourgmestre indique que les achats à réaliser concernent un nouvel ordinateur pour Madame la Directrice et une imprimante spéciale pour les permis de conduire. La dépense globale est estimée à 2.000 €, et divers fournisseurs seront consultés. L'imprimante devra toutefois être compatible avec le logiciel déjà installé au service population.

Ce matériel étant indispensable et répondant aux besoins des services concernés, Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le cahier des charges prévoyant son achat.

A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier des charges pour l'acquisition de matériel informatique.

14. Projet photovoltaïque – Adoption des cahiers des charges pour les études à réaliser.

Monsieur le Bourgmestre précise que ces cahiers des charges ont été établis par la SPI+, qui gère ce dossier pour les 31 Communes concernées.

Le premier cahier des charges vise l'étude pour la fourniture et la pose des kits photovoltaïques dans l'arrondissement, le second vise les services d'études pour les actions de communication et de formation qui seront menées pour promouvoir cette forme d'énergie alternative.

Il s'agit respectivement des montants estimés à 147.000 € HTVA pour les kits et 202.616 € pour la communication. La procédure est celle de l'appel d'offres général dans les deux cas.

Le Conseil ayant décidé de participer à ce projet, Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter les cahiers des charges présentés.

A l'unanimité, le Conseil adopte les cahiers des charges relatifs aux études pour le projet photovoltaïque.

15. Travaux d'égouttage – Approbation du décompte final et libération de parts.

Monsieur le Bourgmestre explique que ce point concerne les travaux d'égouttage déjà réalisés dans le cadre d'un plan triennal précédent, et pour lesquels, suite à diverses interventions, le décompte final n'a jamais été approuvé. Ceci a pour conséquence que Monsieur le Receveur ne dispose pas des éléments lui permettant de payer à l'AIDE les parts qui doivent être libérées chaque année pendant 20 ans, afin de constituer la part communale de 40 % dans ces travaux.

Il rappelle que ces travaux ont concerné les voiries suivantes, pour les montants totaux indiqués :

- Rue de Horion : 19.918 €
- Rue de Fontaine : 12.848 €
- Rue de Momalle : 56.002 €
- Chemin des Morts (Vieille Ruelle) : 128.746 €
- Chaussée Verte : 106.996 €

La part communale s'élève à

- Rue de Horion : 8.365 €
- Rue de Fontaine : 5.396 €
- Rue de Momalle : 23.521 €
- Chemin des Morts (Vieille Ruelle) : 54.073 €
- Chaussée Verte : 44.938 €

Et doit être libérée à concurrence d'un vingtième chaque année, par un versement à l'AIDE.

Monsieur le Bourgmestre propose donc d'approuver le décompte final des travaux réalisés pour permettre le paiement de cette part communale et de charger le Collège de procéder au paiement d'un vingtième chaque année.

A l'unanimité, le Conseil approuve le décompte final des travaux d'égouttage réalisés par l'AIDE.

16. Convention de location à conclure avec la Halte-Garderie.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il s'agit avant tout de préciser les obligations du locataire et du propriétaire dans les dépenses à réaliser pour les locaux rue de Horion loués à la Halte-Garderie. L'objectif n'est pas de fixer une durée au bail, mais de déterminer qui fait quoi, par exemple l'entretien des installations électriques ou les moyens de lutte contre l'incendie, qui sont des éléments fondamentaux pour la sécurité des enfants présents dans ces locaux.

La convention proposée est basée sur le modèle établi par la Région Wallonne, et contient les indications prévues par la législation actuelle.

Monsieur le Bourgmestre propose donc de l'adopter dans le but de fixer les responsabilités respectives.

A l'unanimité, le Conseil adopte la convention à conclure avec la Halte-Garderie.

17. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2008.

N'ayant reçu aucune demande de modification, Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2008 tel que transmis aux Conseillers.

A l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2008.

Monsieur le Bourgmestre présente ses meilleurs vœux et souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à toute l'assemblée.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 22.10H.

HUIS CLOS.

1. Personnel.

Monsieur le Bourgmestre précise que ce point est sans objet aujourd'hui.

2. Personnel enseignant.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevin pour qu'elle présente ce point.

Madame l'Echevin précise qu'il s'agit de ratifier :

- La désignation de Madame M.P. PARMENTIER, maître spécial de seconde langue, pour 2 périodes supplémentaires, du 1^{er} octobre 2008 au 30 juin 2009 ; ces périodes sont prélevées dans le capital-périodes.
- La désignation de Madame Stéphanie DOMINE, institutrice primaire, pour 22 périodes, du 1^{er} au 12 décembre 2008, en remplacement de Madame C. ROCOUR, en congé de maladie pour la même période.
- La réaffectation pour 2 périodes de Madame M.R. CHARLIER, institutrice primaire en disponibilité partielle, en remplacement de Madame C. ROCOUR, du 1^{er} au 12 décembre 2008
- La décision de la Communauté Française concernant la situation administrative de Monsieur P. EVRARD, instituteur primaire, en congé pour maladie reprise à l'article 15 du décret du 5 juillet 2000 relatif au statut de certaines catégories de membres du personnel de l'enseignement de l'Etat. Monsieur EVRARD est jugé actuellement inapte à l'exercice de ses fonctions et devra être examiné à nouveau en mai 2009.

Monsieur le Bourgmestre propose de ratifier ces décisions.

A l'unanimité, le Conseil ratifie les désignations et la réaffectation.

3. Action en justice.

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il s'agit, dans le cadre du dossier opposant la Commune à un architecte, d'entamer une procédure supplémentaire.

En effet, l'avocat représentant la Commune estime que ce dossier a été très mal conduit et que de nombreuses fautes lourdes ont été commises au préjudice de la Commune. Cet avocat propose donc de déposer une plainte contre X avec constitution de partie civile pour obtenir la condamnation des responsables de ce préjudice. Le but final est bien entendu de défendre les intérêts de la Commune de toutes les façons possibles, afin de ne pas payer toute la somme réclamée par l'architecte concerné pour des travaux qui n'ont pas été réalisés.

Monsieur le Bourgmestre propose de suivre l'avis de l'avocat de la Commune et d'entamer la procédure décrite.

A l'unanimité, le Conseil décide d'entamer une action en justice avec constitution de partie civile.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 22.20H.